

Sinistre à Ntoun

Un incendie fait une vingtaine de sans-abri au PK 44

SCOM
Libreville/Gabon

UN incendie s'est déclaré dans une habitation de Ntoun 6, un quartier du Komo-Mondah, à 44 km de Libreville, dans la nuit de mardi à mercredi dernier. Le brasier a complètement ravagé les six studios constituant l'habitat de bois, à l'intérieur desquels vivaient une vingtaine

d'âmes. Aujourd'hui toutes sans domicile. Un Ouest-Africain, qui y détenait un commerce, a vu toute sa marchandise partir en fumée. D'après le récit des faits, il est environ 4 heures, lorsque le sinistre survient. Tout le monde est endormi, jusqu'à ce que des cris stridents proviennent de l'un des logements. En effet, des flammes viennent de lécher les murs de la pièce. Mais le pire est à venir, d'autant que le vent qui souffle fort favorise ra-



Photo : E.M.M

Ce qui reste des six studios consumés.

pidement la propagation du brasier vers les autres studios. « Rien n'a pu être sauvé, à cause de la vétusté des matériaux de construction », indique une source

policière. L'enquête préliminaire des gendarmes de la brigade territoriale de Ntoun écarte, d'emblée, les motivations d'ordre criminel, pour ne considérer principalement qu'une piste plausible. « Il s'agit d'un court-circuit engendré par un appareil certainement mal branché », explique un Officier de police judiciaire (OPJ).

Non contente que son compagnon ait été interpellé pour faux et usage de faux et abus de confiance
Un commandant des douanes humilie des gendarmes et repart avec son homme

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

ON comprend mieux à présent pourquoi le Malien Moussa Keïta, face aux gendarmes de la Brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ), lundi dernier, affichait un air de mépris à leur égard. L'explication se trouverait, entre autres, dans la relation qu'il entretient avec une dame, commandant des douanes

gabonaises. Non contente que son homme, déjà en garde à vue, fasse l'objet d'une procédure par la BSPJ, à la demande du parquet de Libreville, pour faux et usage de faux et détention de faux billets de banque retrouvés sur lui, la dame a débarqué mercredi matin dans les locaux de cette administration pour injurier copieusement le commandant de brigade de gendarmerie, et lui dire tout le mal qu'elle pense de lui. La scène s'est déroulée en

présence de ses collaborateurs et des usagers présents, se demandant à juste titre comment un agent public, de surcroît officier supérieur dans un corps habillé, peut se donner autant de zèle amer pour poser un acte aussi répréhensible. Plus grave, pourquoi le parquet de Libreville a-t-il permis de faire libérer aussitôt l'homme par qui ce scandale est arrivé, et donc de faire humilier publiquement un collaborateur, alors même que les faits

reprochés à Moussa Keïta méritent qu'une enquête sérieuse soit ouverte pour situer les responsabilités des uns et des autres. Il convient de rappeler, en effet, que sur la base de la plainte d'un client, la BSPJ a été mise à contribution pour tâcher de retrouver Moussa Keïta, "transitaire" au port d'Owendo. Accusé de faux et usage de faux et abus de confiance, pour n'avoir pas honoré ses engagements de livrer la commande qui lui avait été faite par le client, dans les

délais convenus. Et lorsque les gendarmes se mettent à le fouiller, ils découvrent de faux billets de banque sur lui. Interrogé sur l'origine de cette fausse monnaie, le Malien s'essaie alors dans des explications qui ne convainquent personne. Les intimidations de sa compagne, qui a même menacé le gendarme de se plaindre de lui en haut-lieu, sont intervenues au moment où la procédure visant à le déférer devant le parquet de Libreville

était en train d'être bouclée. Celle-ci a donc été stoppée nette par la toute-puissance de la dame, qui peut donc librement outrager des agents en service, de surcroît dans leurs locaux, sans être inquiétée. En clair, que Moussa Keïta soit impliqué dans le trafic de la fausse monnaie ou pas, cela importe peu, dès lors qu'il dispose d'un solide "parapluie". Le parquet de Libreville est-il vraiment de cet avis ?

TOYOTA
QUALITÉ SUPÉRIEURE

NOUVEAU
RAV4
AFFIRMEZ VOTRE **CARACTÈRE**

À partir de
14 500 000
Fcfà TTC

TOYOTA GABON est représenté à Port-Gentil et Franceville par Gesparc

* TROIS ANS ou 100 000 km, le premier atteint, pour tout véhicule entretenu par TOYOTA GABON.

TOYOTA GABON

BP 31 LIBREVILLE - T : (241) 01 79 26 85 / 01 79 26 90 / 01 79 27 85
email : toyota.gabon@groupe-sogafric.com - www.toyotagabon.com

Nous construisons l'avenir